



**Commune de Chevroux**  
**Bureau du Conseil général**  
Route du Village 5  
1545 Chevroux

Chevroux, le 26 mars 2018

## **Rapport de la commission des finances**

### **PREAVIS MUNICIPAL N° 02-2018**

#### **« Demande d'un crédit de construction pour la rénovation du port et de ses annexes »**

Au Conseil général, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie à 4 reprises pour étudier ce vaste préavis et a également rencontré la Municipalité qui a répondu avec satisfaction à toutes ses questions.

Dès la première rencontre, de nombreux points ont été soulevés. Des interrogations pas toujours liées directement avec l'aspect financier, tant il est vrai qu'il n'est pas aisé de se focaliser uniquement sur les questions financières face à un projet d'une telle ampleur et d'une telle importance pour notre village. Cependant la commission s'est efforcée d'analyser, particulièrement sous l'angle financier, les conséquences de cet investissement sur les finances communales.

De manière générale, tous les travaux présentés dans le préavis seront financés par les droits de boucle. Ce qui signifie que le ménage communal ne devrait pas être sollicité pour un quelconque financement. Certains investissements récents, comme le compacteur que le Conseil général vient de voter ou la nouvelle benne à verre votée dans le cadre du budget 2018, seront ainsi mis à la charge du port.

La Commune souhaite également acquérir au maximum une vingtaine de places pour elle-même. Ces places seraient, dans un premier temps, financées par les liquidités disponibles ou par un emprunt et seraient remboursées par leurs locations. Là aussi, il s'agit d'une opération quasi neutre pour la Commune qui fera également profiter ses habitants de tarifs préférentiels sur les taxes et autres services liés à la possession d'un bateau.

Le port de Chevroux, avec un droit de boucle fixé à CHF 430.80 (TTC) le mètre carré, est très compétitif par rapport aux autres ports du lac de Neuchâtel. De plus, la grande demande de places d'amarrage ne laisse pas de doute que le port sera complet dès le renouvellement de la concession. Il ne devrait donc pas y avoir de risque financier pour la Commune de devoir assumer une part de l'investissement.

Malgré une diminution du nombre de places d'amarrage de 9%, soit 100 unités, la location annuelle qui en découle devrait rester stable. En revanche, la commission pense que cette baisse va se traduire par une diminution des grutages et de l'hivernage et qu'elle aura aussi un impact négatif sur la fréquentation du parking et sur l'économie locale.

Malgré cela, la commission des finances, à l'unanimité, vous demande tout de même, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter le préavis tel que présenté.

**Pour la Commission**

Rapporteur

Christophe Bonny



Membre

Alexandre Bonny



Membre

Jean-Marc Pilonel



Membre

Sandra Marcuard



Membre

Marcel Gut-Lacôte

